



Demande d'autorisation d'abattage et d'élagage

Préavis pour la Municipalité

Reçu le : 25 mars 2021

Propriétaire : Fabienne MARBOEUF et Arnaud DANJEAN ⓘ

Adresse : chemin de la Dôle 10

Parcelle n° : 543

Représenté par : lui-même

ⓘ 078 642 46 13

- Règlement d'application LPNMS, les articles 15 et 21
- Règlement communal de classement des arbres

Arbre (s)

N°	Essence	Diamètre (cm)	Volume Vm ³ NT (sv)	Motifs retenus pour l'abattage
1	Erable	41	1.6	Réaménagement
2				
3				
4				
5				
6				
7				

Liste des motifs évoqués dans l'art.15 du règlement LPNMS

1. la plantation prive un local d'habitation préexistant de son ensoleillement normal dans une mesure excessive
2. la plantation nuit notablement à l'exploitation rationnelle d'un bien-fonds ou d'un domaine agricole
3. le voisin subit un préjudice grave du fait de la plantation
4. des impératifs l'imposent tels que l'état sanitaire d'un arbre, la sécurité du trafic, la stabilité des rives bordant un cours d'eau, la création d'une route ou la canalisation d'un ruisseau

Proposition:

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Autoriser l'abattage | <input type="checkbox"/> Refuser l'abattage |
| <input type="checkbox"/> Autoriser l'abattage avec compensation | <input type="checkbox"/> L'état d'urgence nécessite / a nécessité un abattage sans délai |
| <input type="checkbox"/> Autoriser la taille | <input type="checkbox"/> Autoriser le recepage |
| <input type="checkbox"/> Autoriser l'écimage | |

Compensation

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Aucune / parcelle suffisamment boisée | <input checked="" type="checkbox"/> Replantation |
| <input type="checkbox"/> Conservation des arbustes indigènes | <input type="checkbox"/> Taxe compensatoire de CHF _____ |

REMARQUES (devis, restrictions, délai, etc.)

Compensation par un arbre fruitier

Pour le préavis
le garde forestier

Guy Favre